



**Lions
International**



Commission Nationale Humanisme-Jeunesse-Francophonie

37^{ème} CONCOURS D'ELOQUENCE Jean BEZU 2024-2025

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1-Préambule

Depuis 1988, les clubs LIONS de France organisent chaque année un concours d'éloquence. Ce concours est ouvert à tous les jeunes des districts du multi districts 103 DM France ainsi que des districts des départements et territoires Français d'Outre-Mer, de niveau 2^o, 1^{ère}, Terminale, bac +1 ou équivalent, âgés de moins de 21 ans au jour de la finale nationale, le **Vendredi 30 mai 2025**, lors de la Convention Nationale de DIJON.

Les clubs LIONS de France permettent de promouvoir ce concours auprès des Établissements scolaires.

Ils offrent ainsi aux lycéens de France, désireux de discourir, l'opportunité de mettre en pratique l'exercice de la parole, de la diction. Ces jeunes se révèlent, exprimant, devant un auditoire, leur potentiel d'expression orale, et leurs capacités à développer leur argumentation sur un sujet donné.

Parrainer les candidats en lien avec leurs enseignants, telle est l'idée originale de notre concours.

La Commission nationale suggère aux clubs d'avoir un référent concours au sein de chaque club. Celui-ci sera l'interlocuteur privilégié avec les établissements scolaires et avec le/la Déléguée de District à la Commission Nationale et le/lachargé(e) de mission.

Article 2- Conditions de participation

Chaque district doit promouvoir le concours auprès des établissements scolaires, par l'intermédiaire de ses clubs, en relation avec le/le Délégué de la Commission Humanisme - Jeunesse - Francophonie, Tout candidat devra être parrainé par un LIONS club.

Les candidats auront à prononcer, en public, un discours de 8 à 10 minutes sur le thème suivant, retenu pour le concours 2025 :

« En toute chose, l'on ne reçoit qu'en raison de ce que l'on donne. ».
Honoré de BALZAC (1799 – 1850)

Article 3 - Organisation et calendrier

SECTION 1 : Généralités

Ce concours se déroule en trois phases :

- **1ère phase (facultative)**: Présélection des candidats au niveau des clubs, des zones, des régions.

Elle est organisée par les clubs, les zones ou les régions, en relation avec la/le Délégué de la Commission Humanisme, Jeunesse-Francophonie.

Un règlement particulier, respectant les règles du présent règlement, pourra être établi par le Gouverneur de chaque district afin de prendre en compte les spécificités d'organisation dans le district.

- **2ème phase (obligatoire)** : Sélection **du candidat de district** à la finale nationale Elle est co/organisée par la ou le chargé(e) de mission et la/le Délégué(e) à la Commission Nationale Humanisme/Jeunesse/Francophonie quant au lieu et aux choix des membres du jury. Chaque District, doit se conformer aux règles définies dans le présent règlement.

Un règlement particulier, respectant les règles du présent règlement pourra être établi par le Gouverneur de chaque district afin de prendre les spécificités d'organisation dans le district. Les résultats seront commentés par un membre du jury.

- **3ème phase (obligatoire)** : Sélection du Lauréat national du Concours d'Eloquence Elle est organisée à l'occasion de la Convention Nationale du District Multiple.

Les résultats seront commentés par un membre du jury.

SECTION 2 : 1ère Phase – Clubs – Zones – Régions (éventuellement)

A – Chronologie

Les clubs fourniront à leur président de zone et au Délégué du district à la Commission Nationale Humanisme/Jeunesse/Francophonie, **deux mois avant le congrès de Printemps dernier délai**, les coordonnées de leur unique candidat de club sélectionné.

Les présidents de zone adresseront à leur président de Région (s'il existe), ou au Délégué Commission Humanisme-Jeunesse-Francophonie, **six semaines avant le congrès de Printemps dernier délai**, les coordonnées de leur **unique** candidat de zone sélectionné.

Les présidents de région, (ou à défaut les présidents de zone) adresseront les coordonnées du candidat de Région sélectionné au Délégué Commission Humanisme-Jeunesse-Francophonie, de leur District, **un mois avant le congrès de Printemps dernier délai**. La possibilité est donnée au Délégué du district d'accepter 1 à 3 candidats par région.

B- Composition du jury (5 membres)

- ✓ Règles générales relatives au jury

Les décisions du Jury de District et du Jury de la Finale Nationale seront sans appel.

Aucun des membres de jury, ne doit appartenir à un Lions Club présentant un candidat. Tout jury sera présidé par un Lions.

Un président d'honneur, reconnu dans sa profession, pourra être nommé, parmi les membres du jury, par le président de jury et après avis du président de la commission pour le jury de la phase finale.

- ✓ Présélection au niveau du Club :

- Un avocat
- Un journaliste
- Un enseignant de lettre ou de philosophie
- Deux membres du club n'exerçant pas les professions ci-dessus.

✓ Présélection au niveau de la Zone :

- Un avocat
- Un journaliste
- Un enseignant de lettres ou de philosophie
- Le président de zone
- Le Délégué de District à la Commission Humanisme-Jeunesse-Francophonie, ou à défaut son chargé de mission.

✓ Présélection au niveau de la Région :

- Un avocat
- Un journaliste
- Un enseignant de lettres ou de philosophie
- Le président de Région,
- Le Délégué de District à la Commission Humanisme-Jeunesse-Francophonie, ou à défaut le chargé de mission.

C – Notations :

Tous les membres du Jury doivent avoir reçu l'imprimé "Cotation du Concours d'Eloquence".

Un rappel sera fait par le président à tous les membres du jury qu'ils ne doivent pas noter une épreuve orale de philosophie mais qu'ils sélectionnent un lauréat d'un Concours d'Eloquence.

SECTION 3 : 2^{ème} Phase – La Finale du District

La finale du district aura lieu **avant le 1er Mai 2025, sauf cas exceptionnel**. Les candidats prononcent oralement leurs discours, d'une durée de 8 à 10 minutes maximum, sur le thème défini à l'Article 1 du présent règlement devant un jury composé :

- d'un avocat,
- d'un journaliste,
- d'un enseignant de lettres ou de philosophie
- d'un délégué de district LEO
- du Délégué de District à la Commission Humanisme-Jeunesse-Francophonie (sauf si son club propose un candidat),
- du Gouverneur du District ou son représentant.

Une grille de notation, servira de base d'évaluation au jury, avec la répartition suivante de points:

- l'éloquence sur 11 points
- le fond sur 6 points
- la présentation du candidat sur 3 points

Après avoir entendu chacun des concurrents, le jury désignera le gagnant qui deviendra le "Lauréat du district". Il ne pourra pas y avoir de candidat « ex-æquo ».

A l'issue des délibérations, un procès-verbal pourra être établi (modèle en pièce annexée)

Il se présentera alors devant les congressistes de chaque district lors de leur Congrès de Printemps et prononcera à nouveau son discours dans les mêmes conditions. (Les frais du lauréat devant prononcer son discours lors du congrès de Printemps : hôtel, restauration, transport, seront pris en charge par chacun des districts, à la discrétion du Gouverneur)

Le/la Délégué(e) du district à la Commission Nationale adressera au Président de la

Commission Humanisme-Jeunesse-Francophonie, au plus tard **le 2 mai 2025**, sauf cas exceptionnel le dossier complet du lauréat de son district (fiche d'inscription, engagement, et autorisation parentale) avec une photo d'identité numérisée.

Chaque district récompensera à sa charge ses meilleurs candidats et le "Lauréat" bénéficiera d'une récompense d'une valeur de :

- 1er 400 €
- 2ème 300 €
- 3ème 200 €

SECTION 4 : 3ème Phase – Convention Nationale

La troisième phase se déroulera lors de la Convention Nationale des LIONS Clubs de France, qui aura lieu à **DIJON le 29, 30 et 31 mai 2025** entre tous les lauréats de district.

En cas de défaillance du candidat lauréat, le district désignera le candidat classé second, afin que chaque District soit représenté à la finale.

Le candidat perdra ses droits au Prix du District du Lions International qui pourra être attribué à un ou plusieurs autres candidats, et ceci à la discrétion du Gouverneur.

Les frais de déplacement des lauréats seront pris en charge par le District qu'il représente (sur la base d'un billet de train).

Le candidat (ou la candidate) pourra être accompagné(e) d'un membre de sa famille. Les frais, transport, hébergement de l'accompagnant seront à la charge de ce dernier, il ne pourra prétendre à aucun défraiement.

Pour pouvoir assister au concours les accompagnants devront en faire la demande auprès des organisateurs afin qu'un badge nominatif puisse leur être attribué gratuitement.

Les frais de déplacement des membres du jury, extérieurs au LIONS International, sont pris en charge par le DM 103 sur présentation de justificatifs ainsi que le déjeuner du **vendredi 30 mai 2025**.

Le District Multiple 103 France prendra en charge les frais d'hébergement et de repas pour les lauréats participant à la finale nationale du jeudi 29 mai 2025 au soir (dîner inclus) au vendredi 30 mai 2025 à midi (déjeuner inclus).

Pour **les 5 finalistes** la prise en charge est assurée jusqu'au samedi matin (petit déjeuner inclus). Seul le lauréat est pris en charge jusqu'au samedi 31 Mai 2025 déjeuner inclus.

Le candidat finaliste sera invité le vendredi 30 mai 2025 à participer au Dîner de Gala « Soirée de l'amitié »

Article 4 – Déroulement de la finale

SECTION 1 : Déroulement du concours

La finale du Concours d'Eloquence 2024-2025 se déroulera le :

vendredi 30 mai 2025, à la Convention Nationale de DIJON de la façon suivante :

- les candidats sont attendus à DIJON, le jeudi 29 mai dans l'après-midi.
- Le vendredi matin, après tirage au sort de l'ordre des candidats, chacun d'entre eux effectuera la même prestation que celle effectuée au niveau de son district dans une salle ouverte au

public et devant un jury composé de :

- Un avocat
- Un journaliste
- Un enseignant de lettres ou de philosophie
- Du président national des LEO
- Du Gouverneur de liaison en responsabilité de la Commission Humanisme/Jeunesse/Francophonie ou de son représentant (Président du jury)

Un membre de la Commission nationale Humanisme chronométrera les lauréats (il n'est pas membre du jury)

A l'appui de la grille de notation et après délibérations, le jury désignera une sélection des **CINQ meilleurs finalistes**. Il ne pourra pas y avoir de candidat « ex-æquo ».

Le vendredi après-midi, un nouveau thème élaboré dans la mouvance du thème initial sera proposé aux 5 finalistes qui disposeront alors de deux heures pour préparer leur développement et le texte de leur intervention, sans aucune aide extérieure : notes, livres, smartphones, montres connectées ou supports informatiques étant prohibés.

Les finalistes se présenteront de nouveau devant le public et tiendront leur discours, d'une durée de quatre à six minutes, devant le même jury qui, après délibérations, désignera le lauréat national du Concours 2024/2025. Celui-ci aura l'obligation d'une nouvelle prestation (**texte de la prestation du vendredi matin**) devant l'ensemble des membres présents à la Convention Nationale.

Les résultats seront commentés par un membre du jury.

SECTION 2 : Prix – Récompenses

Les prix seront :

- pour le lauréat de 1.000 €
- pour le deuxième 600 €
- pour le troisième 300 €
- pour le quatrième 150 €
- pour le cinquième 100 €

Un diplôme de finaliste sera donné aux 5 participants avec leur classement.

Article 5- Participation

Le gagnant de ce Concours National d'Éloquence ne pourra plus se représenter.

Article 6- Engagement

Le fait de participer au présent concours implique pour les participants l'acceptation du présent règlement et des décisions des jurys du LIONS International.

Article 7- Droit d'auteur et droit d'image - Engagement

Chacun des candidats participant au concours accepte par avance que le texte de son discours, son enregistrement sonore ou vidéo soit éventuellement publié et utilisé gracieusement par le LIONS International pour la promotion de ses actions.

Il déclare sur l'honneur que son droit d'auteur n'a fait à ce jour l'objet d'aucune autre convention et qu'il demeure libre d'en disposer.

Le candidat (ou son représentant pour les mineurs) autorise pendant toutes les phases du concours la prise de photos et de vidéo et la publication sans contrepartie financière des images sur lesquelles il apparaît ; ceci, sur tous supports (presse-écrite, audiovisuel, informatique, réseaux sociaux ...) et sans limitation de durée, dans le cadre de la promotion du concours d'éloquence et des actions organisées par le LIONS International.

Article 8- Enregistrement en vidéo suivant situation sanitaire

En cas de crise sanitaire et de nouveaux risques de confinements, il paraît indispensable d'enregistrer par vidéo la prestation du lauréat de chaque zone, voire même de chaque niveau de sélection.

Il est nécessaire de rappeler quelques règles simples, afin de garantir la qualité des enregistrements et de veiller au traitement de l'égalité des candidats.

- Tous les établissements scolaires disposent d'un lieu (amphithéâtre, salle de réception, de réunion...) pour organiser la sélection intra-muros dans le respect des gestes barrières.
- En revanche nous demandons la présence de 2 membres du club Lions organisateur, afin de s'assurer du bon déroulement du concours au niveau de la prise de vue (prise en 1 fois)
- Protocole de prise de vue : caméra, appareil photo, smartphone à une distance de 5 à 6 m, mais avec un cadrage serré sur l'orateur pour qu'on puisse le voir en entier, avec 2 m de chaque côté afin qu'il ne sorte pas du champ en cas de déplacement. Veiller aux bonnes conditions d'éclairage et à l'élimination des bruits parasites.
- Veiller à ce que, pour une sélection au même niveau, les enregistrements se fassent dans les mêmes conditions : même type d'appareil (caméra, appareil photo ou smartphone), mêmes angles de prises de vue, même éclairage...etc.
- Fournir l'enregistrement sur une clef USB à la fin de la prise de vue.
- Pour les lycées proposant un nombre important de candidats, réserver l'enregistrement vidéo à la sélection finale
- Nécessité d'enregistrer en vidéo les prestations des candidats pour les sélections de région et de district, ces dernières étant indispensables pour la sélection nationale, si cette dernière ne peut pas se faire en présentiel.
- Certains districts peuvent choisir d'enregistrer en vidéo (en recours éventuel) les sélections de zone. Il conviendra cependant de préciser des règles s'appliquant à toutes les zones concernées.

Article 9- Annulation

Le District Multiple 103 France ne pourra être tenu pour responsable si, pour quelque raison que ce soit, ce concours devait être annulé.

Ce concours nous donne l'opportunité d'être un lieu d'interactions culturelles avec les diverses institutions de nos villes et de nos territoires. Ayons la volonté farouche de construire avec la jeunesse et de la faire participer afin de promouvoir le Lionisme. Nos concours sont destinés à faire progresser, à valoriser un maximum de jeunes.

Paris, le 1^{er} Juillet 2024

GOUVERNEUR
Commission Nationale
Humanisme-Jeunesse-
Francophonie 2024-2025

Francis CALAUZENES
District Sud

PRESIDENTE
Commission Nationale
Humanisme-Jeunesse-
Francophonie 2024-2025

Martine MULE
District Côte d'Azur Corse

